

Formation CFC/MPES modèle 3+1

Stage long de 52 semaines

**Séance d'information pour
les futurs stagiaires**

1. Mot de bienvenue
2. Base légale du stage
3. Conditions d'obtentions du CFC pour la partie entreprise
4. Branches reconnues pour le stage 52 semaines
5. Choix de l'entreprise
6. Le refcom
7. Procédure pour la postulation à une place de stage
8. Informations spécifiques par les branches
 - a) Administration publique
 - b) Service et Administration
9. Documents à disposition

1. Mot de bienvenue

- Présentation des personnes présentes par la direction d'école

2. Bases légales du stage

- Réglé par l'ordonnance sur la formation d'employé-e de commerce avec CFC
 - Art. 28 al 2 : La formation à la pratique professionnelle dans les deux modèles se déroule comme suit :
 - a) Modèle concentré : un stage de longue durée est complété par des PPI dans l'enseignement scolaire, par des cours interentreprises et par l'enseignement orienté vers les problèmes
 - b) ...
 - Art. 29 al 1 : Modèle concentré :
 - Stage de longue durée de 12 mois
 - Formation à la pratique professionnelle en école de 880 périodes au minimum
 - Cours interentreprises de 4 jours au minimum et de 8 au maximum

3. Conditions d'obtentions du CFC pour la partie entreprise

Branches d'examen MP	Reprise des matière MP dans le CFC à titre de ...	Composition de la note	Remarques	Durée de l'examen	Répartition points	Arrondi à	Pondération	Note de branche arrondie	Pondération note de branche
Partie entreprise	Pratique professionnelle – écrit	Examen écrit	Examen spécifique à la branche	90/120 min		note entière ou demi-note			1/4
	Pratique professionnelle – oral	Examen oral	Examen spécifique à la branche	30 min		note entière ou demi-note			1/4
	Situations de travail et d'apprentissage	Note d'expérience	≥ STA			quatre notes de même valeur, arrondies chacune à une note entière ou à une demi-note	note entière ou demi-note		1/2
	Unités de formation ou Contrôles de compétence CI et contrôle de compétence PPI	Note d'expérience	1 CC ou CC-Cl et 1 CC-PPI						

Evalués durant le stage

Examen à la fin du stage

Conditions de réussite partie entreprise :

- Moyenne générale de 4.0
- 1 seule insuffisance ≥ 3

4. Branches reconnues pour le stage 52 semaines

- Service et Administration
- Administration publique
- Logistique et transports internationaux
- Banque (délivre en fait S&A)

5. Choix de l'entreprise

- Entreprises et administrations publiques sises dans le canton de Neuchâtel **avec autorisation** de former
- Autorisation délivrée par le service de la formation du canton de Neuchâtel

5. Choix de l'entreprise

- Entreprises dans le canton de Neuchâtel sans autorisation de former
- Entreprises et administrations publiques basées hors canton/ à l'étranger

Dans les deux cas **avec** le soutien du **refcom**

5. Choix de l'entreprise

- Si possible choisir une entreprise qui propose un stage varié
- Expliquez à l'entreprise vos attentes

**Gérer le matériel / les
marchandises et les
prestations de services**

Conseiller les clients

**S'occuper du traitement des
commandes**

**Mettre en œuvre des mesures
marketing et RP**

**Exécuter des tâches relatives à
l'administration du personnel**

**Exécuter des processus
financiers**

**Exécuter des tâches
administratives et
organisationnelles**

**Appliquer les connaissances
acquises sur sa branche et
son entreprise**

5. Choix de l'entreprise

- Apporter une attention particulière au dossier de candidature
 - Français impeccable
 - Photocopies de qualité

- Attention au comportement lors de l'entretien d'engagement
 - Prendre son dossier avec soi

6. Le refcom

- Pour qui ?
 - Les entreprises neuchâtelaises non formatrices
 - Les entreprises et administrations publiques situées hors du canton

- Pour quoi ?
 - Garant du bon déroulement du stage = signataire du contrat de stage
 - Soutien aux entreprises et stagiaires

7. Procédure à suivre pour la postulation

- Si entreprise autorisée à former
 - convenir avec l'entreprise des points contractuels (salaire, vacances, date début mais au plus tard le 1^{er} septembre, etc.)
 - Remettre la lettre d'information à l'intention des entreprises
 - Signer un contrat de travail (éventuellement)
 - Signer un **contrat de stage** (disponible sur le site internet de l'Ecole)
 - Faire valider le contrat par le Service de la Formation

Contrat de stage

* A compléter par l'autorité cantonale

- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité
- Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale
- Formation initiale de durée réduite

Autre **Formation MPC, modèle EC 3+1**

Noméro du contrat* _____

Noméro(s) de l'entreprise de stage* / /

Noméro du prestataire FIE* _____

Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:

1. Entreprise de stage

Entreprise _____ No tél. _____

Rue _____ E-mail _____

NPA, lieu _____

2. Personne en formation

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Rue _____ Langue maternelle: f j o rom.

NPA, lieu _____ autre _____

Sexe: m f

No tél. _____ E-mail _____ No AVS _____

Lieu d'origine _____ Canton _____ Pays _____

Autorisation de séjour: Permis C Autre permis* _____

* Indication obligatoire (sauf une requête auprès de la Police des étrangers)

3. Représentant légal (père et/ou mère ou autorité tutélaire)

Nom _____ Prénom _____

Rue _____ Sexe: m f

NPA, lieu _____ No tél. _____

Nom _____ Prénom _____

Rue _____ Sexe: m f

NPA, lieu _____ No tél. _____

4. Dénomination de la profession, durée du stage, temps d'essai, durée totale de la formation, fin de la formation, date de la PQ

Profession/profil **Employé de commerce / stage long du modèle EC 3+1**

Orienteation/branche _____

Durée du stage: (jour/mois/année) de _____ eu _____ Date de la PQ: **juin xx+1** Durée de la période d'essai: _____ mois

Durée totale de la formation: (jour/mois/année) de **15.08.xx+1** eu **14.08.xx+1an** Si l'enseignement professionnel est suivi pendant le stage, en indiquer la mesure en %.

5. Indications concernant l'entreprise de stage

Formatrice responsable/formatteur responsable (voir aussi point 12)

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Date de naissance _____

Nombre de personnes qualifiées dans l'entreprise déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation. _____ Pourcentage total des personnes qualifiées occupées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation. _____

Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise de stage)

6. Prestataire de la formation initiale en école

Institution **CIFOM-ESTER** No tél. **032 886 36 01**

Rue **Rue du Progrès 38-40** E-mail **marika.musitelli@rpn.ch**

NPA, lieu **2300 La Chaux-de-Fonds**

Personne à contacter

Nom **Musitelli** Prénom **Marika**

Contrat de stage page 2

Nom _____ Prénom _____

Entreprise de stage _____

7. Indemnisation

Salaire brut

Fc. **1200** par mois semaine heure

Allocations _____

Part du 13^e salaire: oui non (déduction du salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)

8. Horaire de travail

Avec la formation scolaire, le temps de travail se monte à

Heures par semaine: **yy mais au moins 35 heures hebdo** Jours de travail par semaine: _____

Durée maximum de la journée de travail, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire: les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail et les ordonnances s'y rapportant.

Dispositions particulières _____

9. Vacances

Droit aux vacances en semaines pendant le stage **4 ou 5 si -de 20ans**

10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession

La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:

Les frais d'acquisition sont pris en charge par: entreprise de stage personne en formation/représentant légal

Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à: entreprise de stage personne en formation/représentant légal

11. Assurances

Assurance accidents

La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA). Les primes de l'assurance accidents professionnels sont prises en charge par l'entreprise de stage.

Les primes de l'assurance accidents non professionnels sont prises en charge à raison de: _____ % par l'entreprise de stage _____ % par la personne en formation/par le représentant légal

Assurance perte de gain en cas de maladie convention oui non Si oui: Les primes sont prises en charge à _____ % par l'entreprise de stage _____ % par la personne en formation/par le représentant légal (L'entreprise de stage doit prendre en charge au moins 50 % des primes.)

12. Annexes au contrat de stage et autres dispositions particulières

Documents d'informations sur le stage 52 semaines destiné aux entreprises.

13. Modification de la durée du stage ou rupture du contrat de stage

Toute modification du contrat approuvé doit être soumise pour approbation à l'autorité cantonale. Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat de stage.

La collaboration entre le prestataire de la FIE et l'entreprise de stage est régie par un contrat séparé, conformément à l'art. 15 OFPr.

14. Signatures

Le présent contrat est établi en **3** exemplaires.

Entreprise de stage _____ Lieu _____ Date _____

Personne en formation _____

Prestataire de la formation initiale en école _____ Représentant légal _____

15. Approbation

Ce contrat doit être approuvé par l'autorité cantonale si le stage dure plus de six mois.

Lieu, date, tampon _____

7a .Procédure à suivre pour la postulation

- Si entreprise non autorisée à former (et hors canton/étranger)
 - convenir avec l'entreprise des points contractuels (salaire, vacances, date début mais au plus tard le 1^{er} septembre, etc.)
 - Remettre les lettres d'informations «stage» et «refcom»
 - **Ne pas signer** de contrat de stage et informer immédiatement le refcom

Contrat de stage

* A compléter par l'autorité cantonale

- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité
 Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale
 Formation initiale de durée réduite
 Autre Formation MPC, modèle EC 3+1

Nom du contrat *
 Numéro de l'entreprise de stage * / /
 Numéro du prestataire FIE *

Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:

1. Entreprise de stage

Entreprise: No tél.:
 Rue: E-mail:
 NPA, lieu: No tél.:

2. Personne en formation

Nom: Prénom: Date de naissance:
 Rue: Langue maternelle:
 NPA, lieu: Sexe: m f

No tél.: E-mail: No ans:
 Lieu d'origine: Canton: Pays: Autorisation de séjour:
 Permis C Autre permis *
* Indication obligatoire (selon une requête auprès de l'Office des étrangers)

3. Représentant légal (père et/ou mère ou autorité tutélaire)

Nom: Prénom: Sexe: m f
 Rue: No tél.:
 NPA, lieu: No tél.:

Nom: Prénom: Sexe: m f
 Rue: No tél.:
 NPA, lieu: No tél.:

4. Dénomination de la profession, durée du stage, temps d'essai, durée totale de la formation, fin de la formation, date de la PG

Profession/profil: Employé de commerce / stage long du modèle EC 3+1
 Orientation/branche:
 Durée du stage: (jour/mois/années) de: à: Date de la PG: juin xx+1 Durée de la période d'essai: mois
 Durée totale de la formation: (jour/mois/années) de: 15.08.xx+3ans à: 14.08.xx+1an 0 Si l'enseignement professionnel est suivi pendant le stage, en indiquer la mesure en %.

5. Indications concernant l'entreprise de stage

Formatrice responsable/formatrice responsable (voir aussi point 12)
 Nom: Prénom: Date de naissance:
 Profession: Nombre de personnes qualifiées dans l'entreprise déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation. Pourcentage total des personnes qualifiées occupées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.
 Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise de stage):

6. Prestataire de la formation initiale en école

Institution: CIFOM-ESTER No tél.: 032 886 36 01
 Rue: Rue du Progrès 38-40 E-mail: manika.mustelli@rpn.ch
 NPA, lieu: 2300 La Chaux-de-Fonds

Personne à contacter
 Nom: Mustelli Prénom: Manika

Contrat de stage page 2

Nom: Prénom:

Entreprise de stage:

7. Indemnisation

Salaire brut
 Fr. 1200 par mois semaine heure
 Allocations:
 Part de 13^e salaire: oui non (déduction de salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)

8. Horaire de travail

Avec la formation scolaire, le temps de travail se monte à
 Heures par semaine: yy mais au moins 35 heures hebdo Jours de travail par semaine:
 Durée maximum de la journée de travail, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire:
 Les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail et les ordonnances s'y rapportant.
 Dispositions particulières:

9. Vacances

Droit aux vacances en semaines pendant le stage: 4 ou 5 si -de 20ans

10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession

La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:
 Les frais d'acquisition sont pris en charge par: entreprise de stage personne en formation/représentant légal
 Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à: entreprise de stage personne en formation/représentant légal

11. Assurances

Assurance accidents
 La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA).
 Les primes de l'assurance accidents professionnels sont prises en charge par l'entreprise de stage.
 Les primes de l'assurance accidents non professionnels sont prises en charge à raison de: % par l'entreprise de stage % par la personne en formation/par le représentant légal
 Assurance perte de gain en cas de maladie conventionnelle: oui non Si oui: Les primes sont prises en charge à: % par l'entreprise de stage % par la personne en formation/par le représentant légal
 (L'entreprise de stage doit prendre en charge au moins 50 % des primes.)

12. Annexes au contrat de stage et autres dispositions particulières

Documents d'informations sur le stage 52 semaines destiné aux entreprises.

13. Modification de la durée du stage ou rupture du contrat de stage

Toute modification de contrat approuvé doit être soumise pour approbation à l'autorité cantonale.
 Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat de stage.
 La collaboration entre le prestataire de la FIE et l'entreprise de stage est régie par un contrat séparé, conformément à l'art. 15 OIPr.

14. Signatures

Le présent contrat est établi en 3 exemplaires. Lieu: Date:
 Entreprise de stage: Personne en formation:
 Prestataire de la formation initiale en école: Représentant légal:

15. Approbation

Ce contrat doit être approuvé par l'autorité cantonale si le stage dure plus de six mois.
 Lieu, date, temps

8 a) Information spécifique : Administration publique

[lien pour la présentation de M. Frosio](#)

8 b) Information spécifique : Service et Administration

- 6 jours de cours interentreprises
 - (2 jrs en septembre, 2 jrs en novembre et 2 jrs en janvier)
- Plan de formation à obtenir de l'entreprise
- Rédaction d'une Œuvre digitale (notée)
- Evaluation de deux Situations d'Apprentissage en français (notées)

◆ PPI

Contrôle de formation/ DFP

- ◆ Noter chaque objectif atteint : Très important pour l'examen de fin de stage

◆ Examen final écrit

Tâche 1

Objectif détaillé N° 1.1.1.1: Préparer un entretien avec un client

Situation initiale:

Après votre examen de fin d'apprentissage, vous posez votre candidature pour un emploi d'agent d'assurance. Lors de l'entretien d'embauche, on vous demande d'expliquer l'importance des entretiens avec les clients.

Tâches:

- a) Montrez, à l'aide de quatre exemples, pourquoi une bonne préparation de l'entretien avec un client est importante. Vous obtenez 1 point par aspect, soit 4 points au total.

1) _____

9. Documents à disposition

- Lettre d'information à l'intention des entreprises
- Lettre d'information à l'intention des stagiaires
- Annexe REFCOM
- Contrat de stage Ecole concernée

ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE

CFC

→

Information à l'attention :

•→ des candidat-e-s

•→ des représentants légaux des candidat-e-s mineur-e-s

¶
Stage de longue durée pour la filière CFC d'employé-e de commerce/MPES-3+1¶
Madame, Monsieur,¶
La nouvelle filière de MPES et CFC d'employé-e de commerce en école à plein temps (modèle 3+1) prévoit un stage d'une année (52 semaines) à temps plein (100%) après les 3 ans de formation scolaire.¶
Ce stage est obligatoire. Il peut se dérouler dans un autre canton, voire à l'étranger, dans une entreprise travaillant dans le domaine commercial. Ni le CFC ni la maturité professionnelle (MPES) ne peuvent être délivrés si le stage n'est pas accompli.¶
La recherche d'une place de stage incombe à la candidate ou au candidat. La date limite pour démarrer le stage est celle du 1^{er} septembre de chaque année.¶
Veuillez également prendre note des points suivants :

- ¶
- L'entreprise choisie pour le stage doit être reconnue par le Service des formations postobligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel (SFO) comme entreprise formatrice.
- Si elle ne l'est pas, veuillez explicitement informer l'entreprise qu'elle ne pourra vous proposer un stage qu'avec le soutien du REFCOM (voir information sur le site internet des écoles).
- Pendant votre année de stage, vous suivrez des cours interentreprises organisés par une entité représentant la branche commerciale de votre entreprise de stage (et non pas par votre école/Lycée).

¶
Les cours interentreprises vous permettront de connaître :

- ¶
- Les modalités liées aux évaluations effectuées en entreprise.
- Le travail à effectuer en vue des examens finals.

¶
Vous trouverez les documents suivants également sur le site internet des écoles pour démarcher les entreprises, à savoir :

- ¶
- Une lettre à l'attention des entreprises (que vous voudrez bien lire avec attention).
- Un exemple de contrat de stage.
- Une information sur le réseau REFCOM si l'entreprise ne devait pas être autorisée à former.

¶
L'École supérieure de commerce du Lycée Jean-Piaget (LJP-ESCN) et l'École du secteur tertiaire du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM-ESTER) restent à votre disposition pour tout complément d'information et vous souhaitez, Madame, Monsieur, pleine réussite dans cette étape de formation.¶
Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, octobre 2018¶
Pour la direction du LJP-ESCN →¶
Violaine Sabbah
Directrice adjointe

LYCÉE JEAN-PIAGET
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
RUE DES BEAUX-ARTS 30, CP-1
CH-2002 NEUCHÂTEL
TÉLÉPHONE 032 717 89 00
SECRETARIAT.ESCN@RPN.CH

→
→
→
→
→

¶
Pour la direction du CIFOM-ESTER¶
Marika Musitelli
Directrice adjointe

CENTRE INTERRÉGIONAL DE FORMATION DES MONTAGNES-NEUCHÂTELOISES
ÉCOLE DU SECTEUR TERTIAIRE
RUE DU PROGRÈS 33-42
CH- 2300 LA CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE 032 888 96 01
CIFOM-ESTER@RPN.CH



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE (DEF)

Information à l'attention des entreprises de stage

¶
¶
¶

Stage de longue durée pour la filière CFC d'employé.e de commerce/MPES-3+1

Madame, Monsieur,

¶

Comme vous le savez certainement la filière MPES et CFC d'employé.e de commerce en école à plein temps (modèle 3+1) prévoit un stage d'une année (52 semaines) à temps plein (100%) après les 3^{ans} de formation scolaire.

¶

Ce stage est obligatoire. Il peut se dérouler dans un autre canton, voire à l'étranger, dans une entreprise travaillant dans le domaine commercial. **Ni le CFC ni la maturité professionnelle ne peuvent être délivrés si le stage n'est pas accompli.** La date limite pour démarrer le stage est celle du 1^{er} septembre de chaque année.

¶

Entreprises pouvant engager un stagiaire :

¶

1. Les entreprises sises sur territoire neuchâtelois, **au bénéfice d'une autorisation de former** délivrée par le Service des formations postobligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel (SFPO), peuvent former **seules** le stagiaire.

¶

2. Les entreprises ne possédant pas l'autorisation de former émise par le Service des formations postobligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel (SFPO) (ou situées hors canton/à l'étranger) peuvent engager un stagiaire moyennant le soutien du REFCOM (information disponible sur le site internet des écoles).

¶

3. Deux domaines (public et privé) proposent des places de stage, selon les caractéristiques de chaque branche ci-dessous.

¶

	Branche "Administration publique"	Branche "Services et Administration"
Entité (lieu du stage)	Administration Communes Office fédéral de la statistique	Entreprise désireuse de former un stagiaire dans et hors canton (possède à l'étranger)
Objectifs évaluateurs (selon législation OrF02012)	28 objectifs évaluateurs (OE) - 4 OE évalués lors de 2 STA 1 OE évalué lors d'une UF et 23 OE documentés	28 objectifs évaluateurs (OE) - 4 OE évalués lors de 2 STA 1 CC-CIE
Nombre de jours de cours interentreprises	8,5 jours + 2 demi-jours pour la préparation des examens	6 jours (y compris préparation aux examens)
Durée examen écrit	120 minutes	90 minutes
Contenu examen écrit-partie entreprise	Contenu des cours interentreprises et les 28 objectifs évaluateurs en entreprise listés dans le dossier de référence DFP	Contenu des cours interentreprises et les 28 objectifs évaluateurs en entreprise listés dans le dossier de référence DFP
Examen oral	2 60/60 de 15 minutes	2 60/60 de 15 minutes

.....Saut de page.....

LYCÉE JEAN-PIAGET
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
RUE DES BEAUX-ARTS 30, CP-1
CH-2002 NEUCHÂTEL
TÉLÉPHONE: 032 717 69 00
SECRETARIAT_ESCN@RPN.CH

CENTRE INTERRÉGIONAL DE FORMATION DES MONTAGNES-NEUCHÂTELOISES
ÉCOLE DU SECTEUR TERTIAIRE
RUE DU PROGRÈS 33-43
CH-2300 LA CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE 032 488 96 61
CIFOM-ESTER@RPN.CH

- page 2 sur 3 -

Évaluations par l'entreprise :

¶
 ¶ Tout comme en apprentissage dual, des cours interentreprises (CIE) seront organisés pendant l'année de stage par les branches. ¶

¶
 ¶ En lien avec les cours interentreprises, le travail du stagiaire fera l'objet **d'évaluations par l'entreprise** débouchant sur l'attribution de notes. ¶

- ¶
1. → Deux évaluations Situation de travail et d'apprentissage (STA). ¶
 2. → Une évaluation Unité de formation (UF) ou Contrôle de compétences des cours interentreprises (CC-CIE) également évaluée par la branche. ¶
 3. → Les notes obtenues lors des STA et UF ne pouvant être saisies dans BDEFA2, le stagiaire recevra les instructions à suivre pendant les cours interentreprises. ¶

¶
 ¶ Les évaluations en entreprises seront complétées par deux examens prévus, en principe, lors du dernier trimestre du stage. ¶

- ¶
1. → Un examen final écrit (Situations et cas pratiques professionnels). ¶
 2. → Un examen final oral (Situations professionnelles). ¶

¶
 ¶ La moyenne des notes attribuées (cf. points 1-3) permettra l'attribution d'une note finale "Entreprise" figurant dans le certificat fédéral de capacité (CFC). ¶

¶
 ¶ L'entreprise veillera à rédiger un plan de formation (instructions obtenues par le stagiaire lors du premier cours interentreprises). ¶

¶
 ¶ Nous attirons votre attention sur le fait que les cours interentreprises sont à la charge de l'entreprise, comme pour **un a. apprenti.e**. ¶

¶
 ¶ **NB** : Les informations relatives aux CIE (dates, contenus, rédaction du plan de formation, instructions pour les évaluations en entreprises, etc.) seront fournies par les entités organisatrices et non par l'école/le Lycée. ¶

Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) :

¶
 ¶ Suite au processus de reconnaissance des filières de formation maturité professionnelle dans les formations professionnelles initiales en école, il est demandé par la Confédération que le TIP soit finalisé durant l'année de stage. ¶

¶
 ¶ Ce dernier, qui traitera d'une thématique transversale applicable à toutes les entreprises formatrices, sera dès lors élaboré durant la 3^{ème} année en école puis il sera finalisé lors du 1^{er} semestre en entreprise formatrice. ¶

¶
 ¶ Le mentor (enseignant.e de l'école/du Lycée), qui suivra l'élève à distance tout au long du processus, aura pour objectif de s'assurer que le TIP soit complété et enrichi par des éléments essentiels se rapportant au monde du travail. L'élève sera ensuite **convocué.e** par nos soins pour une soutenance orale à la fin du 1^{er} semestre de son année de stage afin de présenter le fruit de son travail et de sa réflexion. ¶

¶
 ¶ Nous attirons votre attention sur le fait que le TIP ne constitue pas une charge de travail supplémentaire pour les entreprises formatrices. Toutefois, l'entreprise veillera à répondre aux différentes sollicitations/questions que pourraient avoir le stagiaire afin de finaliser son TIP. Les informations relatives à la soutenance orale seront transmises directement au stagiaire qui veillera à vous informer de son absence au plus vite. ¶

¶
 ¶
 ¶
 ¶
 ¶

LYCÉE JEAN-PIAGET
 ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
 RUE DES BEAUX-ARTS 30, CP-1
 CH-2002 NEUCHÂTEL
 TÉLÉPHONE: 032 717 89 00
 SECRÉTAIRAT: ESCH@RPNL.CH

→
 →
 →
 →

CENTRE INTERRÉGIONAL DE FORMATION DES MONTAGNES NEUCHÂTÉLOISES
 ÉCOLE DU SECTEUR TERTIAIRE
 RUE DU PROGRES 38-40
 CH - 2300 LA CHALX-DE-FONDS
 TÉLÉPHONE 032 888 36 01
CIDFM-ESTER@RPNL.CH

- page 3 sur 3 -

¶
Signature du contrat de stage ¶¶
Vous trouverez sur le site des écoles un exemple de contrat de stage ¶¶
Ce contrat est à remplir **uniquement** par les entreprises au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par le SFPO. Les autres voudront bien se référer aux instructions du REFCOM. ¶¶
Trois exemplaires sont à signer originalement par : ¶

1. → La candidate ou le candidat. ¶
2. → Ses parents ou son **représentant légal** pour les candidats de moins de 18 ans. ¶
3. → L'entreprise de stage. ¶

¶
Après signature, les trois exemplaires sont à transmettre au Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) - **Case postale 1** - 2301 La Chaux-de-Fonds pour validation et enregistrement. ¶
En cas de questions, vous pouvez appeler le pôle commerce de l'Office des apprentissages au numéro 032 889 79 30 ¶¶
Informations diverses ¶¶
Le salaire mensuel recommandé se situe à **CHF 1'200** . L'assurance accidents professionnels est à charge de l'entreprise formatrice. ¶¶
Seules deux branches sont actuellement reconnues par la Confédération pour ce stage de formation d'**employé.e de commerce en école** : ¶

- Services et Administration. ¶
- Administration publique. ¶

¶
Si vous avez l'habitude de former des apprenti.e.s dans une autre branche, nous vous conseillons de vous rallier à la branche Services et Administration. ¶¶
Pour des informations plus complètes, vous pouvez vous référer aux sites internet suivants : ¶

- www.orientation.ch ¶
- www.lyceejeanpiaget.ch ¶
- www.cifom.ch/index.php/lesecoles/ester ¶
- www.ne.ch/matupro ¶
- www.cifo-ne.ch (branche services et administration) ¶
- www.ovapr.ov-ap.ch (branche administration publique) ¶
- www.ne.ch/partenaires/orf-ne/MPC ¶

¶
L'École supérieure de commerce du Lycée Jean-Piaget (LJP-ESCN) et l'École du secteur tertiaire du Centre interrégional des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM-ESTER) restent à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercier, Madame, Monsieur, de votre investissement et de votre collaboration dans la pleine réussite de cette étape de formation. ¶¶
Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, octobre 2019 ¶¶
Pour la direction du LJP-ESCN → Pour la direction du CIFOM-ESTER ¶

¶
Violaine Sabbah
Directrice adjointe

¶
Marika Musitelli
Directrice adjointe ¶

LYCÉE JEAN-PIAGET
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
RUE DES BEAUX-ARTS 90, CP 1
CH-2003 NEUCHÂTEL
TÉLÉPHONE: 032 717 89 00
SECRETARIAT.ESCN@RPN.CH

CENTRE INTERRÉGIONAL DE FORMATION DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES
ÉCOLE DU SECTEUR TERTIAIRE
RUE DU PROGRES 35-40 →
CH- 2300 LA CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE 032 888 98 01
CIFOM-ESTER@RPN.CH

Merci
et
bonne soirée

Vos questions ?